les AVENIERES GENIERIES THUELLIN

Vie Citoyenne

Journal d'Information Municipale

A la rencontre des habitants

N° 17 Novembre 2019

> TRAVAUX
Avancée des projets p2

> VIE SOCIALE
Infos du CCAS p8

> VIE CULTURELLE
Ouverture pour inventaire p 10

> ÉLECTIONS
Nouveau découpage électoral p13

> DÉVELOPPEMENT DURABLE
La méthanisation p18

> VIE SCOLAIRE
Travaux et effectifs p22

> VIE LOCALE p24

> Le Mot du Maire

Chères Aveyrlinoises, Chers Aveyrlinois,

J'ai le plaisir de vous présenter ce nouveau numéro de Vie Citoyenne, dernier de cette année 2019.

S'il fallait résumer son contenu en quelques mots clefs, je proposerai : modernisation, sécurité, culture, développement durable et organisation.

Le chantier de la Grande Rue de Ciers se poursuit et une fin des travaux au 6 décembre jusqu'à l'ancienne poste reste toujours d'actualité. Nous vous donnons rendez-vous dimanche 8 décembre pour la traditionnelle Fête des Lumières. Pour vos achats quotidiens et vos cadeaux de fin d'année, n'oubliez pas nos commerçants locaux.

L'aménagement de l'espace de centralité de Veyrins a débuté. Ce projet a pour objectif de créer un lieu de vie et de rencontre au cœur du village.

La première phase d'aménagement du Parc du Jalérieu est en cours. Ce lieu convivial pour petits et grands sera disponible au printemps prochain.

La mise en sécurité de nos bâtiments et espaces publics se poursuit, tels le Foyer de Thuellin et la gestion des eaux pluviales.

Nous avons la chance d'accueillir sur notre Commune la compagnie de théâtre professionnelle LOCUS SOLUS, implantée à Bourgoin-Jallieu et actuellement en résidence dans la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné. Nous vous invitons à participer très nombreux(ses) à ce magnifique projet culturel.

J'attire votre attention sur un projet de développement durable (Couleurs Métha) porté par plusieurs exploitants agricoles que nous avons décidé d'accompagner politiquement. Afin de vous permettre de comprendre les objectifs, les intérêts et les enjeux de ce projet de production de biogaz, nous avons volontairement rédigé un article très détaillé et technique.

Afin d'assurer un meilleur fonctionnement des bureaux de vote et de limiter le temps d'attente des électeurs(trices) lors des scrutins électoraux, nous avons décidé de créer, sur lacommune historique des Avenières, deux nouveaux bureaux de vote. Cette nouvelle organisation prendra effet dès le 1er janvier 2020.

Je vous souhaite une agréable et attentive lecture de « Vie Citoyenne » qui est plus que jamais un trait d'union indispensable entre vos élu(e)s et vous.

Bien cordialement, Le Maire
Daniel Michoud

> L'Avancée des projets

> Aménagement du centre-ville des Avenières

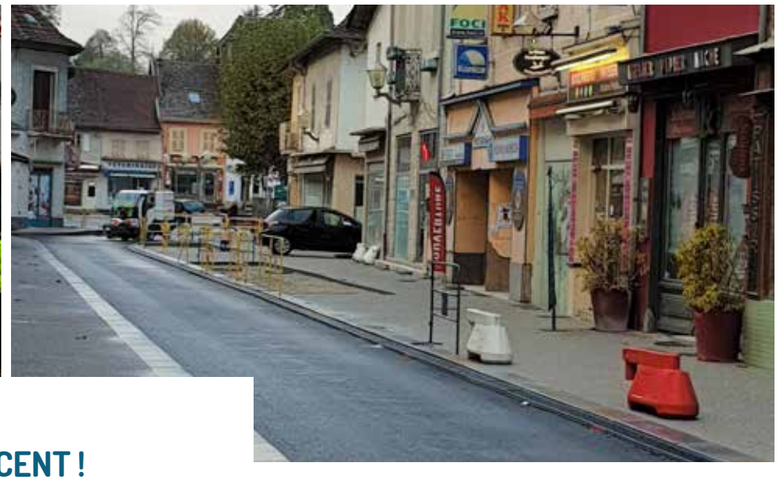

> Grande rue de Ciers
LES TRAVAUX AVANCENT !

Les travaux ont démarré début septembre par l'aménagement du carrefour de la rue de l'Hôtel de Ville et de la Grande rue de Ciers.

Outre la réfection totale de la rue, le chantier comprend des travaux sur le réseau d'eaux pluviales et la pose de fourreaux pour la fibre optique et la vidéoprotection. Ces travaux complexifient le chantier car le sous-sol de la Grande Rue compte déjà un grand nombre d'équipements lié au gaz, à l'électricité, l'eau potable et l'assainissement.

Malgré cela, les équipes sur le chantier mettent tout en œuvre pour respecter les délais à savoir une voie circulable pour le 8 décembre 2019.

L'ancien local des facteurs a été déconstruit début octobre par l'entreprise Gonin. L'espace ainsi libéré va permettre l'aménagement de la place Bacchus dès le début de l'année 2020.

Un sanitaire public automatique sera installé sur cette dernière. Suite à une consultation des entreprises, la fourniture et la pose de ce nouveau WC ont été attribués à l'entreprise SAGELEC SAS.

Choix des arbres de la Place Bacchus

La mise en oeuvre de trois dispositifs pour accompagner les commerçants et les artisans

Lors de sa séance du 04 juin 2019, le conseil municipal a adopté trois dispositifs pour accompagner l'ensemble des commerçants de la commune. Ces dispositifs ont été présentés dans le numéro de *Vie Citoyenne* de juillet 2019.

Pendant l'été, le Maire a fait le tour de l'ensemble des commerces de la commune pour leur présenter ces dispositifs et leur remettre un flyer. Ce document présente les dispositifs et surtout leur indique les correspondants à appeler pour plus d'information.

Le 16 septembre : lancement de la démarche qualité

1 Une action de prévention des difficultés face aux travaux.

La mise en œuvre de ce dispositif a débuté le 20 juin par un petit déjeuner expert. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) contactent actuellement l'ensemble des commerçants de la commune.

2 Une démarche qualité.

Le lancement officiel de la démarche a eu lieu le 16 septembre en salle du conseil. Cette séance de travail pour les sept commerçants inscrits à la première session a été ouverte par Daniel Paraire, Président de la CCI Nord Isère et Daniel Michoud, Maire des Avenières Veyrins-Thuellin.

3 Une aide à l'investissement.

Une dizaine de commerçants ont d'ores et déjà manifesté leur intention de solliciter ce dispositif de financement proposé par la commune en partenariat avec la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Aménagement de l'espace de centralité

Ce projet a pour objectif de créer un lieu de vie et de rencontre au cœur du village et de redynamiser les commerces.

La maîtrise d'œuvre de cet aménagement a été confiée au bureau ALPES ETUDES.

Suite à consultation, les marchés de travaux ont été attribués à :

- **Lot n°1 Terrassement, voirie et réseaux :** Travaux Routiers PL FAVIER et BLONDEL TP
- **Lot n°2 Espaces verts, mobiliers et revêtements piétons :** Sociétés GENEVRAY, MIGMA, PL FAVIER, ARTEMIS

Dans le cadre de cet aménagement, le préau situé à l'arrière de la Mairie a été déconstruit. En effet, le mauvais état de cet ouvrage ne permettait pas de le réhabiliter. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet ARCHICUBE, FLAMENT et BERTHOIN ARCHITECTES à Bourgoin-Jallieu pour la construction d'un nouveau préau.

Le Syndicat des Eaux des Abrets est intervenu pour prolonger le réseau d'assainissement rue Jean Vittoz, mettre en conformité des branchements d'eau potable et réaliser tous les branchements nécessaires à ce nouvel équipement.

Le Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI) interviendra en fin de chantier pour réaliser les travaux relatifs à l'éclairage public de cet espace.

Ce nouvel aménagement ainsi que le rond-point de Veyrins seront équipés de vidéoprotection.

Les travaux ont débuté le 7 octobre 2019 par l'intervention du Syndicat des Eaux des Abrets. Depuis le 28 octobre, les entreprises FAVIER et GENEVRAY ont pris le relais pour l'aménagement des espaces publics. L'objectif est de ne pas interrompre le fonctionnement des bâtiments publics situés dans le périmètre du chantier. Des cheminements piétons et des zones de stationnement seront mises en place aux différentes phases d'avancement des travaux. La fin du chantier est programmée au deuxième trimestre 2019.

Aménagement du parc du Jalérieu

L'objectif de ces aménagements est de créer des lieux de convivialité où petits et grands pourront se retrouver.

La maîtrise d'œuvre de ces deux projets présentés dans le numéro précédent de vie citoyenne a été confiée au bureau d'études OSMOSE.

Suite à la consultation des entreprises, le lot n°1 VRD-aménagements paysagers a été confié à l'entreprise « Travaux Routiers PL Favier » en groupement avec l'entreprise Genevray. Aucune entreprise n'a fait d'offre pour le lot n°2 relatif aux jeux. Une nouvelle consultation des entreprises a été engagée.

Les travaux d'aménagement des réseaux, de surface et paysagers ont débuté en octobre et se termineront début décembre. Les jeux et les sols souples règlementaires qui les accompagneront seront réalisés au printemps.

Ce décalage dans la réalisation des travaux est d'une part lié à l'absence de réponse pour le lot relatif aux jeux et d'autre part, au fait que les sols nécessitent des températures qui ne soient pas trop basses pour être réalisés.

L'aménagement du Parc du Jalérieu sera complété par l'installation d'un sanitaire public automatique. Suite à la consultation des entreprises la fourniture et la pose de ce nouveau WC, qui remplacera l'ancien, ont été attribuées à l'entreprise SAGELEC SAS.

Travaux divers

Aménagement du chemin des Eglantiers

L'aménagement de cette voie comprend des enfouissements de réseaux, le traitement des eaux pluviales et la réalisation d'un revêtement en enrobé sur l'ensemble de la rue et du cheminement.

Le projet a été présenté aux riverains le 24 septembre en salle du Conseil Municipal par Jean-Pierre TROLLIET, adjoint en charge des voies et réseaux, et le cabinet Ellipse maître d'œuvre du projet.

L'enfouissement des réseaux a été réalisé courant septembre. Les travaux d'eaux pluviales et de voirie ont quant à eux commencés en novembre.

Mise en sécurité du foyer de Thuellin

Les travaux de mise en sécurité du foyer de Thuellin ont pour objectif de répondre aux normes de défense contre les incendies. Ils ont commencé le 26 septembre et devraient se terminer à la mi-décembre de cette année.

Ces travaux consistent à la création de deux établissements recevant du public (ERP). Ils seront isolés l'un de l'autre par la pose de parois coupe-feu et la mise en place de ouate de cellulose sur les différents plafonds. Les sous-sols sont également concernés par ces travaux puisque la chaufferie et les caves doivent également être isolées.

A la fin des travaux le foyer de Thuellin sera constitué de la grande salle polyvalente accueillant les associations de musique pour les répétitions et d'une salle de musique indépendante servant aux cours dispensés par la maison des pratiques musicales.

Plusieurs corps de métiers ont été retenus après consultation des entreprises : plâtrier, serrurier, électricien et menuisier pour réaliser ces travaux.

Coût de l'opération : 72 000 € TTC.

Mise aux normes de la cuisine du boulodrome

Afin d'être en conformité avec la réglementation relative à la défense contre les incendies, la cuisine du boulodrome a été mise aux normes. La commune a lancé une consultation pour isoler les murs et les plafonds du reste du bâtiment. Plâtrier, plombier, menuisier, électricien, carreleur sont intervenus tout l'été pendant la fermeture de l'établissement pour sécuriser la cuisine et lui redonner un coup de fraîcheur. Les peintures et faïences ont été refaites ainsi que l'ensemble de l'éclairage. La pose de deux portes coupe-feu avec ferme porte a été également réalisée.

Coût de l'opération : 34 000 € TTC.

Travaux divers

Tennis

Cet été, des travaux de rénovation et de mise en sécurité ont concerné les terrains de tennis extérieurs. Tous les poteaux présentant des angles saillants et potentiellement dangereux pour les joueurs ont été changés ainsi que le grillage. Une entreprise retenue sur consultation a réalisé ces travaux pour un montant de 16 775,02 €TTC.

D'autre part, un court extérieur a été refait en béton poreux. Ce court présentait de nombreuses fissures et dégradations liées à l'usure. Une entreprise agréée par la fédération française de tennis a été retenue pour exécuter ces travaux (29 037 € TTC). Un autre court a été poncé et repeint pour un coût de 3600 € TTC.

Maison des associations

La rampe de la maison des associations des Avenières a été refaite par une entreprise de maçonnerie pour être conforme à la réglementation Personne à Mobilité Réduite (PMR).

Coût : 6804 € TTC.

Garages municipaux :

Afin de sécuriser le site des services techniques aux Avenières, une clôture a été installée tout autour des garages et locaux. Un portail coulissant a été mis en place pour laisser passer les véhicules et engins municipaux. *Coût : 16 607 € TTC.*

La réalisation des quais bus du Champ de mars

Les travaux ont consisté à la création de deux quais bus aux normes Personne à Mobilité Réduite (PMR) et d'abris bus de type « casquette ». En outre, une liaison piétonne a été réalisée entre l'école de Ciers et les arrêts bus. Suite à consultation, ces aménagements ont été réalisés par l'entreprise PL Favier. *Le montant de cette opération s'élève à 80 000 € TTC .*

Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales route des Bourbes et route du Dauphiné

Ces travaux ont consisté à construire et à raccorder aux réseaux déjà existants de nouveaux regards à grilles et caniveaux afin d'améliorer la collecte des eaux pluviales et de minimiser les risques de chaussée inondée. Suite à consultation, le marché de travaux a été attribué à l'entreprise Paillet pour un montant de *36 700 € TTC.*

> Le repas des aînés

Le repas des aînés des Avenières offert par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'est déroulé Dimanche 13 octobre 2019 dans la salle des fêtes de Ciers.
Etaient concernées les personnes se situant dans les tranches d'âge suivantes :

- les personnes âgées de 71 à 74 ans, soit les personnes nées entre 1945 et 1948,
- ainsi que les personnes âgées de 75 ans et plus, soit les personnes nées avant 1945, qui ont eu le choix entre participer au repas ou recevoir un colis de Noël.

Ainsi, pour l'édition 2019, ***243*** personnes ont répondu favorablement.
Des membres du CCAS et des Conseillers communaux des Avenières ont assuré la préparation de la salle et le service à table.

La salle des fêtes fut entièrement décorée aux couleurs de l'été, du soleil et de la plage, thème retenu cette année. L'animation était assurée par Alain LITAUDON qui a rencontré un vif succès ; tous les participants ayant repris en chœur la chanson de François Deguelt : « Le ciel, le soleil et la mer ».

Le prochain repas des aînés des Avenières se tiendra Dimanche 13 octobre 2020.

Le menu composé par
l'Auberge des Avenières comprenait :

***

Tranche de Foie Gras de Canard,
Confiture d'Oignons, Petit Pain Aux Céréales,

***

La Noix de Jambon Braisée Marinée,
Sauce Porto

***

Faisselle de Fromage Blanc à la Crème
Ou L'Assiette de Fromages Secs
Comté et Quart de Saint Marcellin

***

L'Assiette Gourmande au 3 Desserts
(Crumble de Pomme, Brownies au Chocolat et Noix de Pécan, Petit Pain Perdu, Crème Anglaise)

***

Pain bûcheron, Café.

Les vins « cuvée Orélie » et quelques bouteilles de Cerdon ont accompagné ce repas.

> Proxi vigie
PLAN GRAND FROID / CANICULE

Dans le cadre d'une politique générale de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, la Commune, par l'intermédiaire du CCAS, a mis en place depuis 2017 pour les personnes vulnérables un service de veille pendant les événements climatiques exceptionnels.

Le CCAS a choisi de souscrire une offre de service de proximité de la Poste pour effectuer des visites à domicile de prévention chez les personnes isolées, du fait notamment de l'éloignement de la famille ou de l'absence de voisinage.

Pendant sa tournée, le facteur mandaté par la Commune effectue une visite pour rappeler les gestes à adopter en cas de fortes chaleurs ou de grand froid, ou bien lancer l'alerte. Il s'agit d'une part d'assurer la sécurité de cette partie de la population très exposée et d'autre part, de rompre l'isolement en créant du lien social, par l'intervention d'un agent du service public qui leur est familier, le facteur.

Le service de veille intitulé « Proxivigie canicule grand froid » est gratuit pour les particuliers puisqu'il est intégralement financé par le CCAS.

Pour en bénéficier

Si vous n'êtes pas inscrit et que vous voulez en bénéficier, il vous suffit de demander votre inscription sur le registre canicule/grand froid de la Commune en contactant le secrétariat du CCAS des Avenières Veyrins-Thuellin :

- ***par courrier :*** 1 square Emile Richerd, 38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN
- ***par téléphone :*** Téléphone 04 74 33 87 06,
- ***par mail :*** social@lesavenieres.fr

Bilan de l'opération

	2017	2018	2019
Coût du service	1 406,40 € TTC	1552,80 € TTC	-
Nombre de visites réalisées par le facteur	124	317	-
Nombre d'inscrits	12	20	34

Nouveaux horaires de permanence du CCAS et ouverture d'une permanence à Veyrins

Les horaires des permanences du CCAS sont, depuis le 1er juillet 2019, les suivants :

- **Mardi de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 14h00 à 17h00**

A partir du 1er janvier 2020,
une permanence se tiendra à la mairie annexe de Veyrins-Thuellin,
- **le Mardi de 9h00 à 12h00.**

> "Ouverture pour inventaire" dans notre commune

Il s'agit d' un projet en trois parties, inauguré en 2018 à Montalieu-Vercieu, en 2019 à Crémieu, et en 2020 aux Avenières Veyrins-Thuellin.

Cette saison, la plateforme ***LOCUS SOLUS*** vient à la rencontre des habitantes et des habitants des Avenières Veyrins-Thuellin et alentours pour s'interroger et échanger autour de la question :

« Qu'est-ce que le territoire ? »

À partir des récits, souvenirs, anecdotes, points de vue, divagations..., cet inventaire se donne pour but de faire un état des lieux du familier et du quotidien, du singulier et de l'extraordinaire, de tout ce qui constitue le territoire réel ou inventé de la commune et ses environs, et d'en ouvrir l'imaginaire.

Ouverture pour Inventaire, c'est la création d'un spectacle imaginé dans une commune avec ses habitants.

Il s'agit de croiser les récits et témoignages des habitants avec les sensations et l'imaginaire des artistes présents, pour réaliser un inventaire du territoire connu, et inventer ensemble un territoire rêvé.

Le projet est mené par une vidéaste, un plasticien, une comédienne et un comédien.

« Nous réunissons d'abord des informations historiques, géographiques, sociologiques sur la ville. Nous repérons ensuite les forces vives du territoire, les acteurs locaux, les réseaux associatifs, et nous mobilisons d'autres habitants par le biais d'appels à participation.

Puis nous rencontrons des habitants, individuellement ou en groupe, qui auront accepté de se prêter au jeu de l'interview. »

Chacun peut alors se raconter à partir de différents procédés : carte imaginaire, anecdotes, souvenirs, balade dans la ville, évocation de paysages...

Ces moments sont aussi l'occasion de collecter photos, enregistrements, sonores et vidéo, d'inventer au fur et à mesure, des scènes, des moments pris sur le vif, des courts textes inspirés par les différentes rencontres.

Tout au long de leur présence dans la commune, les artistes créeront également plusieurs évènements impromptus dans l'espace public, comme autant d'occasions de rencontres pour susciter d'autres témoignages spontanés.

« Nous nous laissons inspirer par les paysages croisés, les personnalités découvertes, les points de vue étonnants ou décalés. Nous nous mettons en position d'écoute et d'observation pour qu'une imprégnation advienne. »

Pour la création du spectacle, des habitants complices seront associés aux comédiens de ***Locus Solus*** et prendront une part active à l'invention de la représentation.

Collecte d'histoires, mais aussi de photographies, de sons, de vidéos, OUVERTURE POUR INVENTAIRE trouvera sa forme finale le samedi 13 juin 2020.

Ni documentaire, ni fiction, cette forme théâtrale relèvera plutôt de la fantaisie documentée, comme une représentation subjective et décalée de l'expérience vécue sur le terrain avec les habitants.

Le portrait-paysage d'un territoire.

La plateforme ***Locus Solus*** est une compagnie de théâtre professionnelle implantée à Bourgoin-Jallieu depuis dix ans et en résidence triennale dans la communauté de commune des Balcons du Dauphiné.

Ce projet est financé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne Rhône-Alpes, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Isère.

Collecte d'histoires, mais aussi de photographies, de sons, de vidéos,... OUVERTURE POUR INVENTAIRE trouvera sa forme finale le samedi 13 juin 2020.

Spectacle "ouverture pour inventaire"

>APPEL À PARTICIPATION

Le temps d'une rencontre :

Vous vivez aux Avenières Veyrins-Thuellin depuis toujours ou depuis peu, vous avez envie de partager votre expérience de ce territoire familier et unique, venez nous raconter votre/vos histoires, souvenirs, anecdotes, et participer à une interview.

Le temps de quatre répétitions :

Soyez acteurs du spectacle Ouverture pour Inventaire.
Vous aimez jouer, vous aimez raconter des histoires, vous aimez le théâtre, vous aimez les rencontres...avec ou sans expérience,
Venez rejoindre les comédiens de Locus Solus,
les samedis 25 janvier, 4 avril, 16 mai et 6 juin 2020, de 14h à 18h pour inventer et participer au spectacle "Ouverture pour Inventaire" qui aura lieu le samedi 13 juin aux Avenières.

Rencontres, Informations et inscriptions :

Au local, Les Aveyrliz, 55 grande rue de Ciers, lors des permanences qui seront annoncées sur la page Facebook municipale.
Ou par mail et téléphone auprès de :
Réjane Bajard, rejanebajard@orange.fr 06 87 01 98 88
Thierry Vennesson tvennesson@gmail.com 06 63 26 26 70

> Un temps de spectacle avec les résidents de la Colline aux Oiseaux

Les résidents de la résidence autonomie "La Colline aux oiseaux" étaient conviés à un spectacle de la compagnie *LOCUS SOLUS*. Les résidents ont répondu à l'invitation, sûrs de voir un spectacle de qualité.

Mais voilà que les deux acteurs présents, se confondent en excuses, en expliquant que ceux qui devaient faire le spectacle, ne sont pas arrivés, et n'arriveront pas : « Le spectacle est annulé ». Eh bien non ! C'est là que tout commence, et que les spectateurs, deviennent sans le savoir, les acteurs... Un pur moment de bonheur avec les comédiens Réjane Bajard et Thierry Vennesson.

Un vrai bon moment avec des comédiens talentueux.

Compagnie Locus Solus : un temps de spectacle avec les résidents de la Colline aux Oiseaux.
Photo Le DL /Stephane COUTHON

La compagnie Locus solus a proposé un show interactif.

> Le comité des sages

Le mieux vivre ensemble dans notre cité : réflexions du Comité des sages

Le Comité des sages est une équipe de réflexion, qui relève de la volonté du Conseil municipal depuis le 15 janvier 2018. Il a pour objet entre autres d'œuvrer pour le « Bien vivre ensemble dans notre société ».

Le désir de vivre ensemble implique, certes, la municipalité, notamment dans l'amélioration de la cité, comme chacun peut le constater au regard des travaux réalisés. Il implique aussi la participation active de la population.

La cité est un lieu de rencontre. Encore faut-il que les gens le désirent. Les réunions publiques organisées par la municipalité ont pour but d'informer les habitants, de recueillir l'avis de chacun et de débattre. La participation à ces réunions n'atteint même pas 1 %.

Mobilisons-nous pour le « Bien commun ». Votre avis nous intéresse.

Le Comité des sages

> Pot d'accueil des nouveaux arrivants

le samedi 19 octobre, Salle du conseil communal de la mairie annexe de Veyrins-thuellin

> Un conseil municipal enfants très studieux

> Nouveau découpage électoral de la commune

Afin d'assurer un meilleur équilibre des électeurs inscrits sur chaque bureau de vote, une meilleure cohérence géographique et répondre aux contraintes réglementaires qui nous sont imposées, un nouveau découpage électoral de la commune par secteur a été effectué et sera applicable à compter du 1er janvier 2020.

Ainsi, 7 bureaux de vote au lieu de 5 actuellement seront répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Pourquoi ce redécoupage ? Deux raisons principales à cela :

- **La croissance démographique de la commune :** en additionnant la population des 2 anciennes communes historiques des Avenières et de Veyrins-Thuellin, nous sommes passés de 5 790 habitants en 1999 à 7 228 habitants en 2009 et nous serons proche des 8 000 habitants suite au dernier recensement de 2019. La population de la commune a donc augmenté de 38 % en 20 ans.

- **Les services de l'Etat préconisent pour chaque bureau de vote, un nombre d'électeurs compris entre 800 et 1000** afin d'assurer le bon fonctionnement des bureaux de vote et limiter les temps d'attente les jours de scrutin. Si pour les 2 bureaux de Veyrins-Thuellin, le nombre d'électeurs respecte ces préconisations (800 électeurs pour chacun des 2 bureaux), ce n'était pas le cas des 3 bureaux des Avenières, qui en moyenne, comptaient près de 1 400 électeurs chacun. Lors de certains scrutins passés, des difficultés d'accès et de stationnement des véhicules et surtout, des temps d'attente beaucoup trop longs ont été constatés. Il convenait de remédier à cette situation.

Quels bureaux sont rattachés à quels lieux de vote ?

La conséquence : la création de 2 bureaux de vote impose de trouver **de nouveaux lieux d'accueil des bureaux**. En effet, la superficie de la salle des fêtes de Ciers qui accueille déjà 3 bureaux de vote ne peut pas accueillir 2 bureaux supplémentaires. Il a donc été décidé de créer un bureau de vote sur le secteur de Buvin et un bureau de vote sur le secteur de Curtille. Cela permettra aux électeurs de ces 2 hameaux de voter au plus proche de leur domicile.

> Les bureaux 1 (centre ville), 2 (centre ouest) et 3 (centre est) voteront à la salle des fêtes de Ciers *– 5 rue Capitaine Micoud*

> Les bureaux 4 et 5 (Veyrins-Thuellin) ne sont pas impactés par cette refonte et les électeurs continueront de voter à la salle du Foyer de Veyrins *– place François Cointeraux*

> Le bureau 6 (Buvin) votera à la Salle des Fêtes de Buvin *– 1052 route de Buvin* **(sauf pour les élections de 2020 – voir ci-dessous)**

> Le bureau 7 (Curtille) votera à la cantine de l'Ecole de Curtille *– 41 rue Victor Hugo*

Comment savoir quel est votre bureau de rattachement ?

Ce redécoupage nécessite la réédition des cartes électorales pour les personnes qui seront impactées. Les électeurs concernés recevront donc une nouvelle carte d'électeur sur laquelle sera indiqué leur bureau de vote et son adresse. Cette nouvelle carte sera adressée en 2020 et en tout état de cause avant les prochaines élections municipales prévues les 15 et 22 mars.

C'est à cette adresse qu'il faudra vous présenter les jours de scrutin. Cela concerne principalement les habitants des quartiers de Buvin et Curtille qui auparavant avaient l'habitude de voter à la salle des fêtes de Ciers et qui dorénavant, voteront dans leurs hameaux respectifs, ce qui limitera les déplacements et les problèmes de stationnement.

! Exceptionnellement pour l'année 2020, les électeurs de Buvin ne pourront pas voter à la Salle des Fêtes de Buvin

(qui sera pourtant indiqué sur leur carte électorale). En effet, cette salle sera en travaux durant plusieurs mois. La commune a demandé à la Préfecture, qui a accepté, de délocaliser temporairement ce bureau à la Salle d'Activités de l'Ecole de Buvin – *5 rue Condorcet.* Le bureau de la Salle des Fêtes de Buvin sera effectif dès la fin des travaux.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter votre mairie

au 04.74.33.61.87 (Les Avenières) ou au 04.74.33.61.27 (Veyrins-Thuellin).

A titre d'information, vous pouvez prendre connaissance des 2 plans joints (ancien découpage et nouveau découpage) qui vous permettront de repérer votre rue, et donc le bureau auquel elle se rattache.

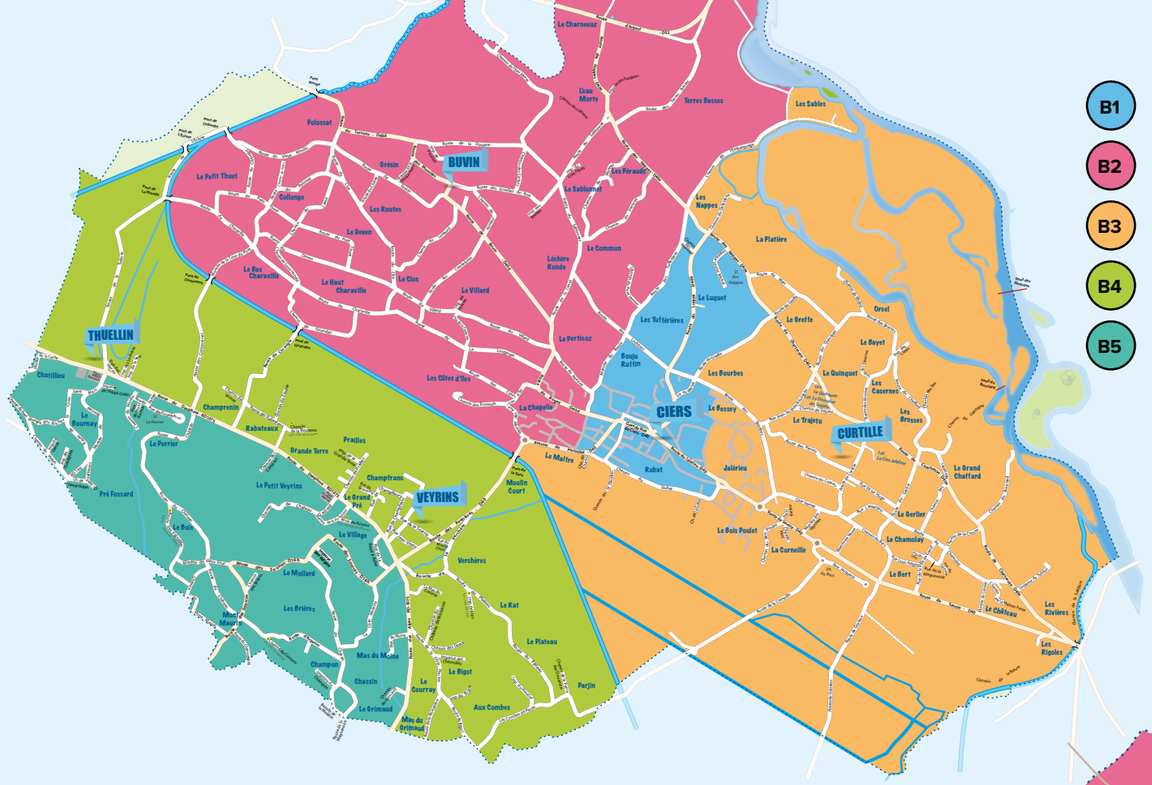

> ANCIEN
DÉCOUPAGE ÉLECTORAL

> NOUVEAU
DÉCOUPAGE ÉLECTORAL 2019

B1 B2 B3 — **Salle des fêtes de Ciers**
5 rue Capitaine Micoud

B4 B5 — **Salle du Foyer**
place François Cointeraux

B6 — **Salle des Fêtes de Buvin**
1052 route de Buvin

B7 — **Ecole de Curtille**
41 rue Victor Hugo

! (sauf pour les élections de 2020 *– voir page suivante* **)**

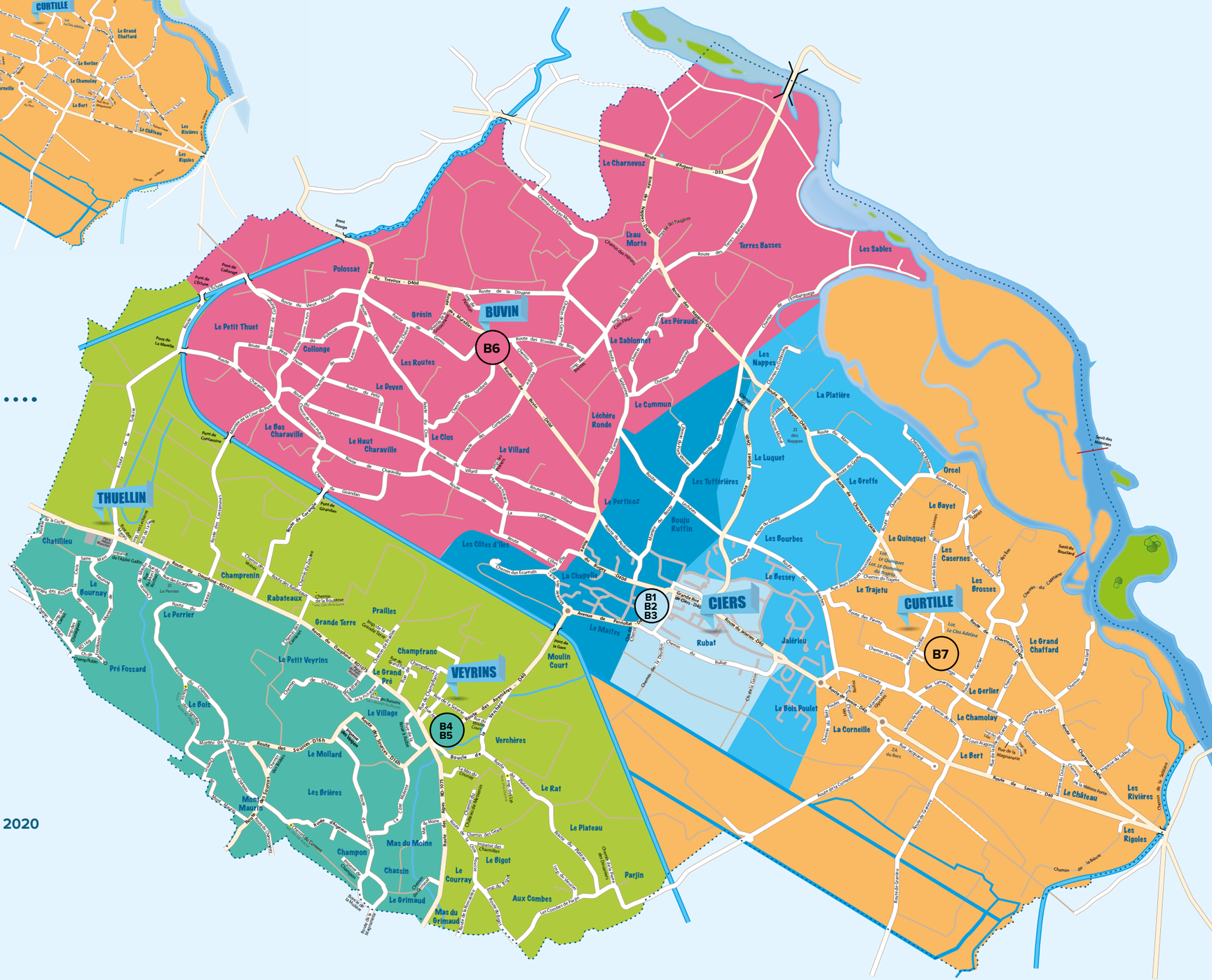

RAPPEL

Cartes électorales non distribuées

À l'occasion des dernières élections européennes du 26 mai 2019, de nouvelles cartes d'électeurs ont été distribuées à l'ensemble des électeurs sur le territoire français.

Un nombre important de cartes électorales n'ont pas été distribuées par la Poste et ont été retournées dans les mairies avec la mention « **pli non distribuable** ». Cela peut s'expliquer par exemple, par un changement d'adresse de l'électeur dans la commune, un déménagement dans une autre commune, une erreur sur le nom de l'électeur ou sur le numéro de rue, un nom d'usage non inscrit... Tout changement de ce type doit être signalé en mairie par les intéressés eux-mêmes car la mairie n'a aucun autre moyen d'avoir connaissance de ces modifications.
C'est pourquoi, si vous n'avez pas reçu votre carte d'électeur en mai dernier, nous vous invitons à prendre contact dès que possible avec le service Elections en mairie des Avenières Veyrins-Thuellin afin de trouver la raison de la non distribution de votre carte et régulariser votre situation.
Dans le cas contraire vous risquez à terme, après procédure, d'être radié(e) des listes électorales de la commune.

RAPPEL

Nouveaux arrivants : inscriptions sur les listes électorales

Les nouveaux arrivants doivent également faire la démarche de venir s'inscrire en mairie car il n'y a pas d'inscription automatique.

Pour s'inscrire sur les listes électorales, 3 possibilités :

> **Venir en mairie** muni de votre pièce d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans) et d'un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois (facture gaz, électricité, téléphone fixe, eau, quittance de loyer non manuscrite, attestation d'assurance du logement...) ou d'un justificatif de contribution aux impôts locaux pour les 2 dernières années

> **Vous inscrire en ligne** sur le site de service-public.fr muni des mêmes pièces que ci-dessus après avoir complété le formulaire CERFA à télécharger sur le site

> **Envoyer votre demande par courrier** à la mairie avec le document CERFA à télécharger sur le site de service-public.fr accompagné des pièces ci-dessus.

Conformément à la nouvelle réglementation qui a institué le Répertoire Electoral Unique (REU),

les administrés peuvent s'inscrire, non pas jusqu'au 31 décembre comme c'était le cas auparavant, mais jusqu'au 6ème vendredi précédant une élection.

Pour voter aux prochaines élections de mars 2020, la date limite d'inscription est donc fixée au vendredi 7 février 2020.

Les personnes placées sous tutelle ou curatelle qui avaient fait l'objet d'une radiation par le Juge des Tutelles pourront voter aux prochaines élections à condition qu'elles demandent leur inscription sur les listes électorales.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre votre mairie au 04.74.33.61.87 (Les Avenières) ou au 04.74.33.61.27 (Veyrins-Thuellin).

Bilan Piscine

Ouverte le 1er juin, la piscine municipale a fermé ses portes le 1er septembre dernier. Au mois de juin, des élèves des écoles de Ciers, Buvin et Veyrins-Thuellin et du collège Arc-en-Ciers ont été accueillis pour découvrir les activités aquatiques ou se perfectionner.
Tout au long de la saison, vous avez été nombreux à venir vous rafraîchir au sein de la piscine.Quelques chiffres :

	Tickets adultes	Tickets enfants	Cartes adultes	Cartes enfants	Tickets 1/2 tarif adultes	Ticket 1/2 tarif enfants	Carte saison adulte	Carte saison enfant
Nombre d'entrées 2019	1 875	1 907	221, soit 2210 entrées	206, soit 2060 entrées	230	52	13	7
Nombre d'entrées 2018	2117	1779	342, soit 3420 entrées	224, soit 2240 entrées	310	153	*Non existant*	*Non existant*

En comparaison avec la saison 2018, les usagers ont préféré acheter des cartes d'abonnement plutôt que des tickets à usage unique.

L'équipe de la piscine vous donne rendez-vous pour la saison 2020 !

2 titres de Champion de France pour les jeunes du CFJB

Sport boules Lyonnaises
24 et 25 Août 2019 à Moirans
Championnat de France simples adultes et jeunes

Moins de 15 ans Léa GARNAUD
Moins de 18 ans Annaëlle BARAZZUTTI

La fierté du coach Sébastien Thivichon Prince et tous les moniteurs du Centre Formation Jeunes Boulistes

Le Forum des Associations

le 14 septembre à Veyrins, 42 associations présentes et plus de 450 visiteurs.

Atelier TA3
Enfants et Ados

Cette année encore, 16 jeunes de 9 ans à 15 ans participent à l'atelier théâtre. Cet atelier encadré par Michel Gadret, qui appartient à la troupe adulte de TA3, a lieu chaque mercredi de 16h30 à 17h40 pour les plus jeunes et de 17h45 à 19h15 pour les jeunes ados à la salle des fêtes de Buvin.

Au cours de cet atelier, à l'aide de différents exercices et jeux, les enfants apprennent à se sentir à l'aise pour dire un texte sur scène et partager des émotions. L' objectif bien sûr est de faire une représentation en fin d'année. Cette année est un véritable challenge, car ils participeront au festival des Aveyrinades qui aura lieu du 15 au 19 avril 2020.

Vous voulez des renseignements ?
contact Michel GADRET ***tel 06 22 48 74 53***
ou par mail ***michel.gadret@orange.fr.***

Il reste quelques places pour les enfants du CE2 à la 6ème.
Le groupe ados est complet.

> Production de biogaz
Intérêts économiques et environnementaux

> Biogaz et biométhane

Le biogaz est un gaz issu de la **fermentation** spontanée (naturelle) de **matières organiques** induite **par des bactéries** anaérobies *(vivant en milieu privé d'oxygène)*.

La matière organique est constituée de restes d'organismes qui appartenaient antérieurement à des **êtres vivants** (végétaux et animaux) et des **déchets de ces derniers** dans l'environnement naturel.

Le biogaz se compose, en moyenne, **de 50 à 65 % de méthane (CH4)**, de 50 à 35 % de dioxyde de carbone (CO2) et dans des proportions variables, du sulfure d'hydrogène (H2S), de la vapeur d'eau et des composés résiduels.

Comparativement, la teneur en méthane de tous les gaz naturels varie entre 75 et 95 %. Le pouvoir calorifique du gaz naturel distribué chez les clients est légèrement variable ; il est de l'ordre de 10 kWh / m3.

La fermentation peut être utilisée et **contrôlée** par l'homme dans une installation dédiée, appelée **méthaniseur**, afin de récupérer ce **biogaz** qui est une source d'énergie.

Ce biogaz, après épuration peut être utilisé comme carburant d'un moteur entrainant un alternateur fournissant électricité et chaleur (celle-ci étant récupérée du circuit de refroidissement du moteur) ou dans une chaudière produisant uniquement de la chaleur via sa combustion.

S'il subit une épuration poussée, le biogaz prend le nom de biométhane, et il peut être injecté directement dans le réseau de gaz naturel ou être utilisé comme carburant en substitution du GNV (Gaz Naturel Véhicules).

> Intérêts de la méthanisation contrôlée (méthanisation dans une installation dédiée)

Comme le biogaz est produit fatalement, la méthanisation contrôlée fournit une **ressource de récupération et renouvelable** qui présente les avantages économiques et écologiques suivants :

- ✓ Moindre consommation de la ressource gaz naturel enfouie dans le sol ;
- ✓ Diminution des émissions de gaz à effet de serre, étant noté qu'à volume égal le méthane est environ 23 fois plus contributeur que le gaz carbonique ;
- ✓ Réduction de la quantité de déchets organiques à traiter par d'autres filières.

Par ailleurs, **la méthanisation agricole** produit, en sus du biogaz ou du biométhane, un co-produit valorisable appelé **digestat** qui est un fertilisant de sol et qui conduit à une moindre consommation d'engrais chimiques.

De plus l'acceptation par les collectivités territoriales, notamment de la méthanisation agricole sur leurs territoires, constitue un soutien aux exploitants agricoles en leur procurant des revenus supplémentaires.

Enfin, une unité de méthanisation, qui est caractérisée par la masse annuelle des matières qu'elle reçoit, est d'autant plus acceptable et acceptée qu'elle est de taille raisonnable, les nuisances étant moindres ou plus facilement maîtrisables.

> Réglementation et conception

Les installations de méthanisation sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises aux régimes de la **déclaration avec contrôle périodique, de l'enregistrement ou de l'autorisation** selon la capacité de production et la nature des intrants utilisés.

> D'une manière générale, **les risques pour la population, précisés ci-dessous, sont maintenus à un niveau très bas** par la réglementation applicable et par les dispositifs technologiques retenus en conception.

- Explosion (celle-ci nécessitant de conditions très particulières, difficiles à réunir) ;
- Eclatement du digesteur par pression excessive (pression faible et présence de soupape de sécurité) ;
- Incendie ;
- Sanitaire (dispositifs de lutte contre les germes pathogènes dépendants des intrants utilisés) ;
- Malveillance.

En revanche, l'impact des nuisances potentielles est réduit au minimum par le choix du lieu d'implantation, celui-ci- devant satisfaire aux contraintes imposées par l'installation et aux exigences des municipalités.

> Les nuisances étant :

- **Transport des matières ;**
- **Bruits émis** par l'installation (notamment le compresseur pour injecter le gaz dans le réseau) ;
- **Gêne visuelle** (notamment hauteur des équipements) ;
- **Odeurs** dans l'installation, étant noté que celles-ci ne sont pas plus importantes que celles existantes dans les fermes, quand il s'agit de méthanisation agricole.

> **Les contraintes imposées** essentielles étant la nécessaire proximité du site de méthanisation :

- au centre des localisations des exploitations agricoles (minimisation des distances de transport, le transport étant coûteux et générant du ralentissement de circulation et des émissions polluantes) ;
- aux services publics existants (notamment du réseau gaz, dans le cas d'un site destiné à injecter le biométhane).

> **Les exigences des municipalités étant une minimisation du niveau des nuisances,** l'exigence la plus simple étant que la distance séparant le site et les habitations existantes soit autant que possible, supérieure à la distance minimale réglementaire et que le nombre d'habitations dans le voisinage immédiat du site soit le plus faible possible.

> Description sommaire et générale du procédé de méthanisation agricole

La matière organique est collectée et transportée sur le site de méthanisation, les sous-ensembles essentiels et typiques du procédé de méthanisation agricole étant,

(1) le stockage et la préparation des substrats,

(2) la digestion proprement dite,

(3) la gestion et la valorisation du digestat produit d'une part,

(4) et le traitement et la valorisation du biogaz d'autre part.

A partir du **stockage** du site de l'unité de méthanisation (afin d'assurer une alimentation sans interruption du méthaniseur), les matières organiques sont **prétraitées** (mélange liquide / solide, séparation des corps étrangers, éventuellement broyage).

Ensuite, les matières prétraitées sont introduites dans le **digesteur** qui est l'enceinte privée d'oxygène où elles sont brassées et chauffées (maintien à 40°C environ) pendant quelques semaines, le **biogaz** étant produit en continu.

Les matières sont ensuite orientées vers **un post-digesteur** qui permet de stabiliser le digestat et accessoirement de produire du biogaz supplémentaire ; ce sous-ensemble comporte également un **premier poste de stockage du digestat.**

Le digestat étant valorisé par épandage, soit sous forme brute, soit après séparation de phases (liquide / solide), l'unité de méthanisation comprend un **2ème poste de stockage du digestat.**

Le biogaz étant normalement évacué en continu, l'ensemble digesteur / post-digesteur assure souvent le stockage du gaz brut ; ce biogaz est dirigé vers un **sous-ensemble d'épuration,** d'où il ressort en **biométhane** doté d'un pouvoir calorifique équivalent à celui du gaz naturel. **Après compression et contrôle permanent de ses caractéristiques, il est injecté dans le réseau gaz.**

> Schéma d'un digesteur

> Les différentes classes d'intrants utilisés pour la production de biométhane

Intrants provenant du milieu agricole

> **Les effluents d'élevage,** lisiers et fumiers, proviennent des activités d'élevage, notamment bovins et porcins et sont localisés au niveau des bâtiments d'élevage.

> **Les déchets de culture,** sont issus du milieu agricole, par exemple la canne de maïs.

> **Cultures intermédiaires** à vocation énergétique (CIVE) et cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) :

- **La CIVE** est une culture implantée et récoltée entre 2 cultures principales alimentaires dans une rotation culturale. A titre d'exemple, graminées / légumineuses pour l'hiver et sorgho ou tournesol pour l'été. Les récoltes issues de la CIVE peuvent être utilisées comme intrants dans une installation de méthanisation.
- **La CIPAN** est une culture temporaire de plantes à croissance rapide destinée à protéger les parcelles entre 2 cultures principales. Ces couverts sont obligatoires dans certaines régions ou zones en raison de la pollution induite par les nitrates ; en les utilisant pour leur croissance, les plantes de couvert captent les nitrates restants après récolte de la culture principale précédente.

> **Les cultures énergétiques** ont vocation à être utilisées directement pour la production d'énergie. L'utilisation des récoltes associées comme intrants d'unités de méthanisation se fait dans un cadre défini par la Réglementation (Décret n° 2016-929 du 07/07/2016).

Intrants non issus du milieu agricole

> **Les industries agroalimentaires** génèrent toutes sortes de déchets au cours de processus technologiques d'élaborations de leurs produits finis. Les boues d'origines agro-industrielles, appelées co-produits dès lors qu'elles sont valorisées, proviennent des abattoirs, laiteries, fromageries, biscuiteries, brasseries, conserveries etc...

> Le règlement européen (CE) n° 1069/2009, classe **les sous-produits animaux** en 3 catégories. Il définit la manière dont les matières de chaque catégorie doivent ou peuvent être éliminées ou valorisées pour certains usages dans le souci de maintenir un niveau élevé d'hygiène.

> **Les déchets verts** désignent les déchets végétaux résultant de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés des collectivités territoriales, des organismes publics, des sociétés privées et des particuliers.

> **Les autres boues,** notamment celles produites par les Stations d'épuration des eaux usées (STEP), peuvent être valorisées pour la production de biométhane depuis 2014.

> Typologie des unités de méthanisation, produisant du biométhane injecté dans le réseau gaz, les plus répandues

Les unités de type agricole autonome

Elles sont portées par un ou plusieurs exploitants agricoles ou par une entité détenue majoritairement par un ou plusieurs exploitants agricoles et elles méthanisent plus de 90% des matières agricoles issues de la ou des exploitations agricoles.

Les unités de type agricole territorial

Portées par un agriculteur, un collectif d'agriculteurs ou par une structure détenue majoritairement par un ou plusieurs exploitants agricoles, elles utilisent plus de 50% en masse de matières issues de la ou des exploitations agricoles, le reste étant des déchets du territoire (industrie, STEP ou autre).

Les unités de type industriel territorial

Portées par un développeur de projet ou par un ou plusieurs industriels, elles sont alimentées en déchets du territoire (industrie, STEP ou autre) et, ou non, en matières issues d'exploitations agricoles.

Les unités de type déchets ménagers et biodéchets

Portées par une collectivité, une agglomération, un syndicat de traitement des déchets, un ou plusieurs industriels, elles consomment la partie organique des ordures ménagères (triée en usine ou collectée sélectivement) et les biodéchets.

> Le site de méthanisation des Avenières Veyrins-Thuellin Genèse du projet

La municipalité a été informée verbalement d'un projet de **méthanisation agricole** le 13/10/2017, puis par courrier du 02/11/2017.

Après échanges avec les porteurs du projet, puis visite du méthaniseur en service de ***Veigy Foncenex*** en Haute Savoie le 05/01/2018, les élus en charge du dossier, convaincus de l'intérêt du projet et rassurés sur la taille de celui-ci ont effectué une analyse de recensement des terrains (ensembles de parcelles) susceptibles de pouvoir l'accueillir, et ce, au regard du PLU et des exigences à satisfaire (voir chapitre 3). Trois secteurs, situés sur la commune historique de Veyrins, ont émergé de cette analyse.

Lors de la réunion des adjoints du 22/03/2018, il a été décidé que **la municipalité ne s'opposera pas à l'installation d'un méthaniseur agricole sur la commune historique de Veyrins,** pour autant que la localisation qui sera, in fine, proposée par les porteurs de projet soit compatible avec les intérêts de la commune et qu'elles induisent des nuisances limitées et acceptables, notamment pour les riverains les plus proches.

En réunion du 29/03/2018, les porteurs du projet sont informés de la position de la municipalité ainsi que des terrains recensés par elle.

Lors de la réunion du 15/06/2018, les porteurs du projet annoncent qu'un terrain situé sur le Plateau pourrait convenir, étant noté que celui-ci est situé dans un des 3 secteurs acceptables du point de vue de la Mairie. **Le 25/10/2018, la municipalité est informée que le terrain du Plateau est définitivement retenu.**

Le permis de construire du méthaniseur, déposé le 22/01/2019, est accordé par Arrêté Préfectoral signé en date du 23/05/2019.

Les Porteurs du projet ont également approché d'autres municipalités, mais ils ont finalement décidé de le réaliser sur notre commune.

> Présentation du méthaniseur agricole des Avenières Veyrins-Thuelin par les porteurs du projet eux-mêmes

✓ Une démarche agricole collective

Couleurs Métha, nom du site de méthanisation, est né d'une démarche conjointe de 6 exploitations agricoles, des Balcons du Dauphiné et des Vals du Dauphiné. Les Sociétés GEG ENeR, ARKOLIA ENERGIES et AK GREEN SOLUTION se sont associées aux exploitants.

Ensemble nous allons valoriser les co-produits de nos fermes pour générer aux Avenières VeyrinsThuellin :

> un gaz vert renouvelable (équivalent au gaz naturel) ;

> un fertilisant organique (pour les cultures).

Les exploitants agricoles :

- SARL du Plateau, à Les Avenières Veyrins-Thuellin ;
- Lionel CHANET, à Granieu ;
- Sébastien PONCET à La Bâtie-Montgascon ;
- GAEC Fly à Corbelin ;
- GAEC de Closel à FAVERGES ;
- GAEC de la Goyardière à Corbelin.

Nos associés et partenaires :

- GEG ENeR – filiale de production d'Energies Renouvelables de GEG (Gaz Electricité de Grenoble, société d'économie mixte locale). Outre la production d'énergies, GEG est également distributeur et fournisseur d'électricité et de gaz ainsi que développeur de stations Gaz Naturel Véhicules.
- Arkolia Énergies, constructeur de centrales photovoltaïques, éoliennes et d'installations de production de biogaz.
- AK Green, développeur, investisseur et exploitant de projets de méthanisation en injection.

Les réalisations récentes ou futures :

- Un site de méthanisation dans la Loire, d'une capacité de 125 m3/h, injecte dans le réseau GrDF depuis début 2019.
- Quatre sites en co-développement et co-investissement, sont en gestation sur la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) (dont Couleurs Métha) et Bourgogne Franche Comté.

✓ Intérêts de la méthanisation

Une économie circulaire de la matière organique locale

Nos fermes produisent quotidiennement des matières organiques (effluents d'élevage, co-produits des cultures), qui ne sont pas ou peu valorisées. Il est possible de récupérer ces sous-produits organiques pour les « digérer » dans un méthaniseur.

Une valorisation énergétique

En se décomposant, la matière dégage du biogaz qui est capté et épuré. Le biométhane, alors équivalent au gaz naturel, est injecté dans le réseau de distribution. Cette énergie est durable, avec un renouvèlement par un cycle court de la matière. Nous produirons jusqu'à 100 Nm3/h de biométhane, soit la consommation en gaz de 1000 foyers.

Un retour au sol de la matière

La matière organique digérée, retournée au sol, constitue un excellent amendement organique naturel pour les terres agricoles. Par ailleurs, cet amendement organique est très peu odorant relativement aux effluents bruts puisque le contenu organique volatil a été absorbé pendant le processus de méthanisation.

Le retour au sol de la matière doit se faire en respectant un plan d'épandage élaboré en concertation avec les agriculteurs et contrôlé par les services de l'État. Il permet de réduire l'usage d'engrais de synthèse sur les cultures.

Couleurs Métha permettra de fertiliser environ 700 hectares de nos surfaces agricoles.

✓ Un projet de territoire avec approvisionnement en ressources agricoles

Nous nous engageons à ce que les matières organiques proviennent majoritairement de nos fermes (à 90 %), dans un rayon maximum de 5 km des Avenières Veyrins-Thuellin. Elles seront composées d'environ :

- 50% d'effluents d'élevage ;
- 30% de cultures intermédiaires ;
- 20% de co-produits des cultures.

Dix pour cent de nos intrants proviendront des issues de céréales de la Maison Cholat et d'effluents d'un élevage de volailles situé à proximité.

Couleurs Métha pourra valoriser annuellement un peu plus de 10 000 tonnes de matières organiques agricoles.

✓ Le choix du site d'implantation

Avec l'aide de la municipalité, nous avons prospecté localement pour trouver un site d'implantation devant répondre à plusieurs critères :

- situation au centre des gisements locaux (dont nos fermes) ;
- desserte et accès routier existants ;
- possibilité de raccordement au réseau de gaz ;
- et disponibilité du foncier.

Un site, proche de l'une de nos exploitations agricoles située sur la commune de Les Avenières Veyrins-Thuellin, au lieu-dit « Le Plateau », répond à l'ensemble de ces critères.

✓ L'avancement du projet

Le permis de construire a été délivré le 23 mai 2019 et nous avons procédé à la déclaration ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) auprès de la Préfecture de l'Isère.

La Région AURA, l'ADEME et le Département de l'Isère soutiennent notre projet et ont répondu favorablement à nos demandes de subventions.

A ce jour, nous affinons les études techniques et nous finalisons la recherche de financement. Nous nous préparons à consulter des entreprises locales pour la phase de chantier.

La construction pourrait démarrer au printemps 2020, pour une mise en service en 2021.

✓ Information

Nous souhaitons vous informer directement en mettant en ligne prochainement notre site internet. Venez découvrir en détails notre démarche, la méthanisation et notre collectif.
Site internet : http://CouleursMetha.Renouvelables.info/

RENTRÉE 2019/2020

699 élèves qui se répartissent comme suit :

CIERS — 406 effectif

	CP - 56
	CE1 - 49
PS - 45	CE2 - 41
MS - 69	CM1 - 53
GS - 32	CM2 - 61
total : 146	total : 260

dont ULIS : 12

BUVIN — 39 effectif

GS - 7	CE2 - 3
CP - 6	CM1 - 9
CE1 - 7	CM2 - 7
total : 20	total : 19

CURTILLE — 40 effectif

GS - 4	CE2 - 8
CP - 5	CM1 - 3
CE1 - 11	CM2 - 9
total : 20	total : 20

VEYRINS-THUELLIN — 214 effectif

	CP - 23
	CE1 - 27
PS - 21	CE2 - 38
MS - 28	CM1 - 29
GS - 26	CM2 - 22
total : 75	total : 139

Définition des abréviations
PS : petite section de maternelle / MS : moyenne section de maternelle
GS : grande section de maternelle / ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

> Un nouveau contrat pour la restauration scolaire

Depuis plusieurs années, les repas des élèves des écoles de la commune et du Centre Socioculturel Jean Bedet sont préparés et livrés par un prestataire spécialisé dans l'activité de restauration collective. Le prestataire assure la préparation, le conditionnement et la livraison sur chaque site de restauration selon le principe de la liaison froide.

Tous les deux ans, la Commune des Avenières Veyrins-Thuellin lance une procédure d'appel d'offres pour choisir le prestataire. L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé pour publication en mai 2019. Deux dossiers de candidature ont été déposés. **Après analyse des offres, le choix s'est porté sur la société SOGERES, basée à Rillieux La Pape. Le marché est attribué jusqu'au 31 août 2021.**

Les critères de sélection étaient les suivants :

- Le prix (critère noté sur 40 points)
- La qualité des produits utilisés et les procédures de préparation (critère noté sur 25 points)
- La visite sur site (critère noté sur 20 points)
- Les caractéristiques des moyens mis en œuvre pour l'exécution du marché (critère noté sur 10 points)
- Les moyens de communication (critère noté sur 5 points)

La fourniture d'un repas intégralement composé de produits issus de l'agriculture biologique est maintenue. Ce menu est proposé aux enfants le jeudi. Des animations autour de l'alimentation ont également lieu tout au long de l'année.

> Les travaux de l'été dans les écoles

Ecole de Ciers

• Cette année une classe de la maternelle a été repeinte et une porte a été installée pour créer un accès avec la salle de classe contigüe en remplacement d'une porte coulissante en mauvais état. *Coût : 5397 € TTC.*

• La partie cour de l'école maternelle côté préau a été entièrement refaite par une entreprise de travaux publics. Un tapis d'enrobé a été posé pour un *coût de 11 168 € TTC.*

Ecole de Curtille

Fourniture et pose de 2 nouvelles portes d'entrée. *Coût : 5160 € TTC.*

Ecole de Buvin

Une partie de la cour de l'école de Buvin a été refaite pour répondre à plusieurs objectifs :

- Améliorer l'écoulement des eaux pluviales
- Créer une zone propre et étanche pour permettre aux enfants de circuler sur une espace plus confortable
- Reprendre le réseau d'eaux usées pour améliorer la circulation des flux

Ces travaux ont consisté en la création d'un espace en enrobé, une partie des eaux pluviales a été déviée vers un puits perdu. *Coût : 7971€TTC.*

Les Services techniques ont repris les abords en plantant du gazon.

Ecole de Veyrins

• Les murs, portes, plinthes d'une classe de la maternelle de Veyrins ont été repeints par une entreprise. *Coût : 7274 € TTC.*

• Quelques retouches ont été effectuées sur les plafonds avec quelques changements de dalles usées par le temps.

• Un vidéo projecteur a été installé pour répondre à la demande des institutrices. coût 2508 € TTC.

• Les sols en plancher bois des deux classes du rez de chaussée ont fait l'objet d'un décapage et d'un lustrage. *Coût 2150 €TTC.*

• Côté élémentaire l'ensemble des sols souples des parties communes qui laissait apparaître usures et rayures a été métallisé. La métallisation consiste en un décapage de surface à l'aide d'une monobrosse et à l'application d'une couche protectrice sur ces sols afin de leur assurer un très bon niveau de protection, faciliter l'entretien et augmenter leur longévité. *Coût : 4560 € TTC.*

École de Ciers, rénovation d'une classe

École de Buvin, rénovation de la cour

École de Ciers, rénovation de la cour de l'école maternelle

École de Veyrins, métallisation des sols

École de Ciers, rénovation de la cour de l'école maternelle

École de Veyrins-Thuellin, rénovation peinture

École de Veyrins-Thuellin, lustrage salle de repos

École de Veyrins-Thuellin, rénovation du sol

La grande tablée

Le feu d'artifice du 14 Juillet

> CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

> COMICE À SAINT CHEF

>FÊTE DE LA SAINT JULIEN, LE 28 JUILLET

> FÊTE D'AUTOMNE À VEYRINS
LE 6 OCTOBRE

> CONCOURS DE BOULES "LE THUELLIN"

> Vie Locale

> Déclaration annuelle de ruches

du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : **http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/**

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : *pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre)*

> Le sentier envirhonna fête ses 10 ans.

Sortie Canoë le 2 Août

Sortie Canoë Kayak sur le Rhône, le 2 Août 2019

> Gens d'ici

> Les arrivées et les départs

> Départ de Marie-Madeleine

Marie-Madeleine DURAND est partie en retraite au 1er octobre 2019 !

Entrée au sein de la commune des Avenières en juin 1980 comme animatrice du Centre social Jean Bedet à mi-temps, Marie-Madeleine a travaillé dès lors en tant que monitrice de jardins d'enfant puis d'éducatrice de jeunes enfants. Au fils des années, Marie-Madeleine a enchainé successivement les missions d'animation, d'accompagnement des jeunes en séjours, d'encadrement des équipes, d'intérim de direction et de coordination du contrat enfance jeunesse. Merci à elle pour son dévouement et son implication dans la vie du centre social.

Nous lui souhaitons une belle retraite !

> Prise de poste de Florence aux affaires scolaires

Initialement recrutée pour assurer le remplacement du congé maternité puis parental d'Anne Lise DAUBREGE (en charge de la vie citoyenne et de la communication au sein de la commune), **Florence CRETIEN** assume depuis le 1er septembre 2019 la responsabilité du service scolaire et des services en régie (piscine et camping). Nous lui souhaitons pleine réussite dans cette nouvelle prise de fonction !

Florence, responsable du service scolaire

Départ de Sylvain GINET et arrivée de Clément ROUX

Arrivé en novembre 2018 par voie de mutation de la ville de Sathonay-Camp, **Sylvain GINET,** agent des services techniques, a muté pour la ville de Morestel au 1er aout 2019. **Clément ROUX** a alors été recruté pour le remplacer. Natif de Thuellin, Clément sera en charge notamment, en collaboration avec le reste de l'équipe des services techniques, de l'entretien de la commune, des espaces verts et de la voirie.

Bienvenue à Clément au sein des services municipaux !

AGENDA

Séance du conseil municipal à 20h,

> 3 décembre
> 28 janvier
> 25 février

Séance du conseil communautaire
à Crémieu, Maison du Haut Rhône Dauphinois, à 18h

> mardi 17 décembre

Les cigognes
de passage dans notre commune

> Cinéma

20h30
Salle des fêtes de Ciers

le 14 décembre
Au nom de la terre

le 27 décembre
Donne moi des ailes

Commune Les Avenières Veyrins-Thuellin

Contact MAIRIES

> Mairie Les Avenières Veyrins-Thuellin

1, Square Emile Richerd
BP 30028
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin

Tél : 04 74 33 61 87
Fax : 04 74 33 79 41

mairie@lesavenieres.fr
→ **www.lesavenieres.fr**

> Accueil ouvert :

Du lundi au jeudi : **9h - 12h et 13h30 - 17h30**
Vendredi et Samedi : **9h - 12h**
> Pendant les Vacances scolaires : *Du mardi au jeudi :* **9h - 12h et 14h - 17h30** / *Vendredi et samedi :* **9h - 12h**

> Permanences affaires sociales :

Mardi et jeudi : **14h - 17h**
Mercredi : **9h - 12h**
En dehors de ces horaires, sur rendez- vous au 04 74 33 87 06

> Permanences urbanisme :

Lundi, mardi et jeudi : **9h - 12h et 14h - 17h30**

> Permanences affaires scolaires :

Mardi et jeudi : **14h30 - 17h30**
Mercredi : **9h00 - 12h00**
En dehors de ces horaires, sur rendez-vous au 04 74 33 87 05

> Mairie Annexe Veyrins-Thuellin

Mairie Veyrins-Thuellin
2, place François Cointeraux
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
Tél. 04 74 33 61 27
mairie@veyrins-thuellin.fr
→ **www.veyrins-thuellin.fr**

> Accueil ouvert :

Mardi : **9h - 12h et 14h - 17h30**
Mercredi, jeudi, vendredi, samedi : **9h - 12h**
>Pendant les vacances scolaires : fermeture le mardi après-midi.

Communication municipale Novembre 2019
Mairie Les Avenières Veyrins-Thuellin
Directeur de publication et Rédaction : M. le Maire, D.Michoud.
Crédits photos : Mairie et les associations.
Création, maquette : ••• www.tria-design.fr
Impression : Imprimerie MAX PERRIN, Les Avenières Veyrins-Thuellin .

Imprimé sur papier 100% recyclé, avec encres végétales - Ne pas jeter sur la voie publique , SVP.